

Françoise DUBOIS

Députée de la 1^{ère} circonscription de la Sarthe

PARIS, 23 mai 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

**INTERPELLEE PAR FRANCOISE DUBOIS, DELPHINE BATHO
PROMET LA FIN DES DESTRUCTIONS INDIFFERENCIEES DES
MOULINS ET BARRAGES**

Hier à l'Assemblée nationale, la ministre de l'Ecologie a assuré que les projets de destruction des moulins et des barrages devaient être instruits avec discernement au plan local, mettant ainsi fin à la logique aveugle de suppression des ouvrages au nom de la continuité écologique. Une nouvelle doctrine sera élaborée en la matière.

Lors de l'audition consacrée à la politique de l'eau de la ministre de l'Ecologie, D. Batho, à l'Assemblée nationale, Françoise Dubois a rappelé que les ouvrages construits sur les cours d'eau (moulins et barrages) représentent aussi un atout patrimonial et culturel pour les territoires ruraux ; l'intérêt de ces ouvrages ne se réduisant pas aux seules considérations écologiques et économiques.

Elle a ainsi remis en cause la logique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), qui les considère généralement comme de simples obstacles à la continuité écologique. D'après la ministre, les projets de suppression doivent être traités avec

« *finesse* » et « *discernement* », sauf en cas de « *problème majeur* » pour la continuité écologique. Deux indications qui devraient, selon la ministre, conduire à « *la redéfinition d'une doctrine claire, afin d'éviter la tendance à un raidissement* ».

Françoise Dubois a en outre interpellé D. Batho sur la faiblesse du dialogue entre l'ONEMA et les acteurs de la société civile. La ministre lui a assuré qu'elle avait « *donné des consignes de discussions au niveau local un peu plus riches, un peu plus soutenues et un peu plus approfondies* » à ce sujet.

Contact presse : Secrétariat de F. Dubois : 02 43 23 31 03

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Séance du Mercredi 22 Mai 2013 – 16 heures 15

Extrait du compte rendu n° 65

Mme Françoise Dubois. Nous comptons sur notre territoire aujourd'hui encore un grand nombre de moulins et de barrages dont certains d'entre eux, d'après un rapport de l'ONEMA, n'ont plus d'usage. Pourtant, ils nous semblent avoir conservé des usages d'intérêt général sur les plans économique, touristique, écologique, social et patrimonial. Sans insister sur la polémique qui divise les propriétaires riverains et les usagers de nos cours d'eau, quelle autorité est-elle habilitée à délivrer les dérogations qui permettront éventuellement de repousser au delà de 2015 la réalisation de l'objectif de remise en bon état des cours d'eau prévu par la directive de 2000 ? Donnez-vous des consignes aux dirigeants de l'ONEMA afin qu'ils nouent un dialogue avec les acteurs directement concernés ?

Mme la Ministre. Les conclusions du rapport de Michel Lesage constitueront un élément important pour la préparation de la Conférence environnementale.

.....

En ce qui concerne la restauration des continuités écologiques, j'ai donné comme consignes au niveau local de mener des discussions plus approfondies sur le thème de l'hydroélectricité, en espérant que cela nous permettra de trouver des solutions consensuelles. La question des moulins et des barrages me semble elle aussi devoir être traitée avec finesse et à ce même niveau. Certains petits ouvrages ralentissent le débit de l'eau sans toujours porter atteinte au bon fonctionnement écologique des rivières. Ces questions méritent donc d'être examinées avec discernement à l'échelon local : lorsqu'un ouvrage pose un problème majeur de continuité écologique, il convient d'intervenir ; tandis que d'autres situations doivent être observées avec finesse.

.....

M. le président Jean-Paul Chanteguet. La question des continuités écologiques est systématiquement évoquée à chaque réunion, tant les difficultés rencontrées sont importantes dans nos territoires. On constate en effet une absence de discussion entre l'administration, les élus et les propriétaires de barrages. Il conviendrait que les préfets reprennent la main sur ces dossiers car eux seuls sont capables d'apporter les solutions aux problèmes posés. Or si certains comportements de l'administration ont effectivement tendance à irriter, il m'est arrivé d'entendre certains préfets affirmer qu'ils n'avaient plus aucune prise sur ces sujets !

Mme la Ministre. Dans le cadre des travaux que nous menons actuellement, et qui aboutiront lors de la conférence environnementale, je souhaite qu'un certain nombre de recommandations soient réorientées vers une logique de résultats plutôt que de moyens et redéfinir une doctrine claire faisant également appel au discernement. La hantise des contentieux européens et le fait que certains points de discussion avec l'Union européenne n'aient pas été complètement réglés tendent en effet à entraîner un raidissement dans l'application des réglementations. C'est pourquoi Stéphane Le Foll et moi-même avons par exemple cherché à convaincre l'Union européenne du fait qu'interdire la présence de tas de fumier dans les champs pourrait être source de tensions inutiles et pénaliser l'élevage, activité que nous cherchons précisément à sauver.

M. le Président Jean-Paul Chanteguet. Madame la ministre, je vous remercie.